

PREFECTURE DE LA VIENNE

COMMUNE DE MONTMORILLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-DCCPAT/BE-045 en date du 16 mars 2018 a été prescrite, sur le territoire de la commune de Montmorillon une enquête publique relative à l'autorisation unique prévue par les articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, au profit de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, en vue de l'aménagement d'une zone d'activités « La Barre » sur la commune de Montmorillon.

Les pièces du dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale seront déposées avec le registre dans la mairie citée ci-dessus à la disposition du public, pendant **33 jours** consécutifs, du **lundi 16 avril 2018 (9h) au vendredi 18 mai 2018 (17h30)**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique – loi sur l'eau ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86 000 Poitiers de 8h45 à 17h) sur un poste informatique.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur, Monsieur Pierre DOLLE, en mairie de Montmorillon, 15 rue du Four – BP10026 – 86501 Montmorillon Cedex ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Montmorillon :

- le lundi 16 avril de 9h à 12h
- le vendredi 11 mai de 14h à 17h
- le vendredi 18 mai de 14h30 à 17h30

A l'issue du délai prévu à l'article 6 de l'arrêté sus-visé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Vienne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement) et en mairie de Montmorillon. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture et mis à la disposition du public pendant un an.

Des informations pourront être demandées auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe – Monsieur Jordi CLAYER - 6 rue Daniel Cormier - BP 20017 - 86502 MONTMORILLON

Le présent avis, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique – loi sur l'eau »).

La décision relative à ce projet sera prise par la Préfète de la Vienne.